

**COLLECTIF DE DEFENSE  
DE L'HOPITAL DE DIE.**

-=-=-=-=-=-

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 avril 2010**

**Présents :** Malou et Yves ACHARD, Jacques AKOPIAN, Yves AUBANEL, Marcel AUBERT, René BALDY, Sylvain BAVEUX, Jean-Pierre BERANGER, Bernard CONDETTE, Maria et Vincent CUERVA, Francine GERANTON, Danny LEDROIT, Philippe LEEUWENBERG, Jeannot MONGE, Jocelyne MONIER, Sylvie PONCET, Jean-Pierre RAMBAUD, Claudette RICHARD, René ROUX, Patrice VAN MONCKHOVEN, Claudine GIRON, Maryvonne SEGAPPELLI, Michel JONATHAN, Véronika EPPENSTEINER, Xavier DUC, Mathieu WOSTYN.

**Excusés :** Philippe MONSILLON, Jean-Louis et Christiane SIMON, Claude METIVIER, Daniel NAL, Lucile STAHL, Gérard MICHELLIER, Gérard BAVEUX, Françoise VAN MONCKHOVEN, Myriam BONJEAN, Colette PELLERIN, Jean-Victor MALATERRE.

**Rapport moral 2009**

L'année 2009 aura été particulièrement fertile par le nombre de luttes et leur résultat : Maintien de la maternité jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2011. Le président rappelle les termes mêmes de la décision de l'ARH Rhône-Alpes : « Compte tenu de l'isolement géographique de Die, de l'impossibilité du centre hospitalier de Valence de prendre en charge les naissances de la zone de soins de proximité de Die et de la nécessité d'approfondir le projet de santé de territoire initié par les acteurs locaux, la commission exécutive de l'agence régionale de l'hospitalisation a considéré qu'une prolongation de deux ans était opportune ». Il rappelle également, quelques uns des attendus de la délibération :

« Considérant que la maternité de Die continue de répondre à un besoin de la population (...) en l'absence de concrétisation alternative, mais devra faire l'objet d'une évolution dans un cadre territorial élargi afin de répondre aux conditions techniques de fonctionnement... ;

Considérant qu'il est d'intérêt de santé publique de renouveler l'autorisation de gynécologie obstétrique... ;

Considérant que l'ensemble des autorisations de gynéco obstétrique de la région Rhône-Alpes arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> août 2011,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : L'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie obstétrique sous la forme d'hospitalisation complète est prorogée, conformément à l'article L. 6122-8 du code de la santé publique, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2011. »

Il s'agit donc d'une avancée conséquente à mettre à l'actif des luttes conjuguées de la population, de notre Collectif et des élus.

Cela dit, l'ARH n'a pas donné de moyens humains et financiers nouveaux et cela depuis le mois de juillet 2009. C'est pourquoi nous avons lancé, le 26 octobre 2009, une carte pétition afin de les obtenir, non seulement pour la maternité, mais pour tous les autres services.

Or, « après le rapport Vallancien qui s'en prenait à 113 blocs opératoires, dont certains sont déjà fermés, un projet d'arrêté de fermeture de 182 blocs opératoires, pratiquant moins de 1500 actes annuels, en préparation depuis trois ans, n'attend plus que sa parution au Journal Officiel de la République Française (JO) », écrivions-nous dans la presse le 26 octobre. Et

nous ajoutions : « C'est l'application pure et simple de la loi Bachelot que nous avons condamnée et dont nous demandons le retrait ».

Le président rappelle que la loi Bachelot se caractérise notamment, par un autoritarisme renforcé et des regroupements, le but étant de passer de 2 500 établissements aujourd'hui à 250 par le biais des communautés hospitalières de territoire. Les ARH sont remplacées par les ARS depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les CA d'hôpitaux par des Conseils de Surveillance, le véritable pouvoir étant donné au directoire (7 membres) et au directeur.

Les ARS coordonneront désormais l'ensemble des politiques de santé : hôpital, médecine de ville, santé publique et prévention. Elles se substitueront à un certain nombre d'organismes dont les ARH, les DRASS et DDASS et les CRAM.

Il est clair qu'avec le décret, comme l'a déclaré le directeur de l'ARH lors de la rencontre avec les instances de l'hôpital de Die : « **La chirurgie ne passera pas les mailles du filet fin 2010 maximum, avec incidence automatique sur la maternité** ».

C'est donc l'existence de l'ensemble des services actifs de notre hôpital qui est aujourd'hui posée.

Cela dit, même si dans quelque temps, la maternité de Valence, avec son développement, pourra accueillir les parturientes, il n'en reste pas moins que la distance avec Die est toujours de 70 km et de plus de 100 km pour certaines communes du Haut Diois. La responsabilité du représentant de l'Etat, garant de la sécurité, est donc toujours engagée, d'autant plus que, si nous parlons en temps de transport, c'est plus d'une heure de Die et près de deux heures pour les communes les plus éloignées. Or, le transport « in utero » est impossible au delà 30 mn lors de certaines grossesses.

Sans trop s'illusionner, mais en s'appuyant sur ce qui peut nous aider, un amendement à la loi HPST a été adopté qui précise :

## « TITRE II : ACCES DE TOUS A DES SOINS DE QUALITE

### Article 36

I. - Les articles L. 1411-11 à L. 1411-18 du code de la santé publique sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Chapitre Ier bis

« Organisation des soins

« Art. L. 1411-11. - *L'accès aux soins de premier recours ainsi que la prise en charge continue des malades sont définis dans le respect des exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité.* Ils sont organisés par l'agence régionale de santé au niveau territorial défini à l'article L. 1434-16 et conformément au schéma régional d'organisation des soins prévu à l'article L. 1434-7... »

Le président aborde également un autre point : l'hôpital intercommunal. Cette vieille lune revient dans les discussions du Conseil d'Administration de l'hôpital. Mais l'ARH a vendu la mèche en le localisant « près de Crest » (sic). Or, avec la construction du nouvel hôpital, il est clair que ce sera Crest.

Comment croire à la fable d'un bassin de population de 60 000 habitants quand Valréas en compte autant, que la chirurgie est fermée et que la maternité, malgré les injonctions du Tribunal Administratif, n'a pas été réouverte, que l'on ferme des maternités de

plus de 2 000 accouchements en région parisienne, comme à Saint-Antoine par exemple !! Et le service de pédiatrie spécialisée à Trousseau !

Non ! La loi Bachelot, c'est une attaque sans précédent portée contre le service public de santé.

C'est pourquoi il faut continuer de réclamer son retrait et la non promulgation du décret relatif au seuil des 1 500 actes au-dessous desquels le gouvernement veut fermer les blocs opératoires.

*Discussion : Patrice Van Monckhoven demande comment éviter la dislocation des équipes en cas de fermeture de service. Dans les cas où le Tribunal Administratif a ordonné une réouverture (maternité de Valréas par exemple), on se heurte à l'impossibilité d'en reformer. La seule solution est d'empêcher les fermetures.*

*La rumeur d'une décision des anesthésistes d'arrêter leur activité à la fin du mois de mars faute d'être couverts par leur assurance est-elle fondée ? Bernard Condette répond que cette hypothèse a été formulée lors de l'avant-dernier CA de l'hôpital mais que rien ne figure au compte-rendu.*

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## **Rapport d'activité**

L'activité que nous avons eue en 2009 est impressionnante. Sans en faire un état exhaustif, le président la résume. D'ailleurs, il suffit d'aller sur notre blog pour s'en rendre compte. A ce propos, il tient à remercier Lucile pour l'énorme travail qu'elle a réalisé et sa qualité.

Nous avons tenu **7 Conseils d'Administration**. Bien au-delà de ce qu'imposent nos statuts. Le président rappelle que c'est lors du CA du 10 mars 2009 qu'a été présentée la carte de la zone d'influence de notre hôpital et des zones blanches (celles situées à plus de 45 mn du centre hospitalier de Die). C'est un travail considérable qui a été fait et qui a obligé les deux « experts » qui ont piloté le projet de santé de territoire à la prendre en compte à la suite de sa large diffusion (tract notamment).

Nous avons tenu **22 réunions publiques dont 5 forums** initiés collectivement avec les membres du Comité de Pilotage du projet de santé et une avec l'Espace Social et le Comité Local de Développement.

Le président en rappelle deux : Le forum du 2 avril avec Evelyne Combier à partir du travail qu'elle a réalisé avec une équipe de l'INSERM : « Les disparités interrégionales de l'offre de soins sont-elles légitimes ? Le cas de la périnatalité ». Sa prestation fut décapante et elle a regonflé, s'il en était besoin, les 250 participants et la presse s'en est fait un large écho. Elle a aussi porté un coup à nos deux « experts », montrant qu'il était possible d'aborder la maternité sous un autre angle que l'aspect purement financier et médical dans lequel on veut nous enfermer.

La soirée du 13 juin où a été présenté le film de Jérôme Bouvier, « Au nom de la loi... Bachelot », qui a suivi les actions du collectif les plus marquantes, avec un professionnalisme de haut rang, est également soulignée.

Concernant **les actions**, c'est la population, en s'emparant des propositions du Collectif, qui a pesé de façon déterminante pour le maintien de la maternité jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2011. Le président en rappelle les principales :

3 janvier 2009 : A l'appel du Collectif, une centaine de personnes se déplacent afin d'interpeller le député sur le maintien de la maternité, lors de ses vœux.

22 janvier : Rassemblement devant la sous-préfecture lors de la tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage du projet de santé de territoire. Cette opération sera renouvelée en février, mars et avril, lors de chaque réunion, plaçant ainsi les membres du COPIL sous haute surveillance !

29 janvier : Avec la CGT, nous sommes à l'initiative de la manifestation interprofessionnelle à Die.

1<sup>er</sup> mai : Manifestation unitaire à l'appel du Collectif puisque c'est également le 22<sup>ème</sup> anniversaire du maintien de la maternité qui devait fermer le 1<sup>er</sup> mai 1987 !

2 juin : Des agriculteurs s'engagent pour le maintien des services de l'hôpital.

3 juin : Autoséquestration dans le hall d'entrée de l'hôpital pendant 24 heures avec une solidarité exemplaire. Une conférence de presse est donnée avec la participation de FR3, Radio France Bleu Drôme-Ardèche, le Journal du Diois et le Dauphiné Libéré. Nous partons en disant aurevoir au directeur !

Le même jour, les futurs parents portent plainte à la gendarmerie pour mise en danger de la vie d'autrui.

12 juin : Blocage de train en présence des mêmes médias. Echos importants.

20 juin : Cortège des obstinés derrière le troupeau lors de la fête de la Transhumance avec brancard, déguisements, inscriptions et banderoles dont deux panneaux en Anglais et en Néerlandais.

29 juin : Participation à la réunion publique du député pour l'interroger sur les dispositions qu'il comptait prendre pour maintenir la maternité.

4 juillet : Grande manifestation unitaire pour exiger

- Le maintien pérenne de la maternité à Die.
- Le maintien de la chirurgie d'urgence à Die, avec la nomination d'un chirurgien polyvalent et d'un radiologue.
- Le renforcement de notre hôpital en moyens humains et financiers, en équipements et en locaux.
- Le retrait de la loi Bachelot.

C'est une réussite. Beaucoup de monde malgré la canicule. La presse et les médias en donnent un bon retentissement.

Quelques jours plus tard, nous apprenons que l'ARH a décidé de maintenir la maternité jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2011.

Nous fêtons cette avancée le 16 juillet au cours d'un grand pique-nique place de la Comtesse. Notre présence sur le **marché** du samedi a été constante. C'est peu de le dire mais nous avons diffusé, fait signer presque toute l'année à l'exception des mois de juillet, août et septembre. A noter deux éléments importants :

Le 18 avril, nous lançons la campagne d'envoi de lettres individuelles à la ministre de la santé. 62 lettres sont envoyées ce jour-là, 300 au total.

Le 26 octobre : Lancement de la carte-pétition qui, à la fin de l'année, porte 2 000 signatures. La participation des habitants du Diois, et bien au-delà, est très forte et montre que la mobilisation pour les services actifs de l'hôpital ne faiblit pas.

Nous avons participé à de nombreuses **rencontres** : avec le Directeur de l'ARH et les membres du COPIL, le CA de l'hôpital, la CCD, le maire de Die (à notre demande). A deux

reprises nous avons rencontré les futures mamans pour préparer ensemble les actions citées. Le rôle de Lucile a été très important

Nous nous sommes engagés dans les forums co-organisés par les membres du Comité de pilotage du projet de santé dans lequel un certain nombre d'entre nous ont travaillé, fait bouger les marques, obtenu des informations que nous avons pu rendre publiques. Nous avons

également pris notre place dans l'élaboration du projet de santé proposé par la CCD, tout en étant très vigilants sur le contenu.

Mais la rencontre la plus importante a été l'accueil à Die de la 13<sup>ème</sup> rencontre des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, le 28 novembre 2009. Elle avait été préparée par la CA de la Coordination Nationale du 10 octobre à Paris auquel Philippe et Lucile ont participé. Plus de 40 comités nationaux étaient représentés. Une trentaine avaient envoyé leur soutien. Une vingtaine de structures nationales ou régionales (partis, syndicats, collectivités territoriales, associations étaient représentés, une autre bonne vingtaine avaient envoyé leur soutien.

Sur l'estrade, lors du débat du soir, étaient côte à côte les comités de Die, Valréas et de Paris Saint-Antoine afin de rappeler que la proximité sanitaire et égalitaire pour laquelle nous combattons concerne tous les territoires et toutes les structures hospitalières et maternités, sans exclusive. La journée s'est déroulée en 5 temps :

- Une réunion technique pour répondre aux demandes des comités.
- Une explication-débat autour des manières d'utiliser le Tribunal Administratif.
- Un débat sur les dépassements d'honoraires.
- Un très riche débat sur les effets de la loi Bachelot sur la fusion public-privé et sur les restructurations.
- Le débat du soir, animé par Patrick Pelloux, Alain Fauconnier et les comités de la Coordination, sur la nécessité de lier luttes locales et luttes nationales et globales.

Parmi les orientations retenues, on peut noter :

- La mise en place d'une commission juridique dont fait partie Lucile.
- La volonté de profiter des élections régionales pour exiger des collectivités territoriales qu'elles prennent en compte la dimension sanitaire.
- La lutte contre les dépassements d'honoraires.
- La volonté de participer plus aux convergences pluralistes et unitaires.
- Le renforcement de notre opposition résolue à toute restructuration qui ne sont que des fusions-absorptions, à toute fermeture de blocs, de maternités et de tous les services.
- L'exigence du retrait de la loi Bachelot.

On peut regretter que l'expression d'une forte volonté pour une action nationale n'ait pas encore été prise en compte. Il faut dire que l'état d'organisation de la coordination nationale, sans moyen humain (une secrétaire est actuellement engagée mais il faut trouver les financements), ne le permet sans doute pas.

Lors de notre dernier CA, vous m'aviez chargé de demander que soit élaborée une pétition nationale comportant l'exigence du retrait de la loi Bachelot et la non promulgation des décrets relatifs à la fermeture des blocs opératoires qui accomplissent moins de 1 500 actes/an. Il n'y a pas encore eu de suite.

Les participants ont été enchantés de la réception qui leur a été faite. Le président remercie très vivement toutes celles et ceux qui se sont fortement impliqués dans l'organisation et la réalisation : accueil des participants, préparation des repas, panneau d'exposition, etc... La Coordination, dans son compte-rendu, a noté : « Un grand merci aux ami(e)s de Die pour le superbe accueil prodigué. »

Concernant la **solidarité**, une délégation du Collectif (composée de Jean-Louis Simon, René Roux, Claudine Giron, Jacques Akopian, Claudette Richard et Jean-Pierre Rambaud) est allée apporter son soutien à Valréas lors de la manifestation du 10 octobre 2009.

Nous avons pris toute notre place lors de l'organisation et de la tenue du référendum sur La Poste le samedi 3 octobre.

*Discussion : Bernard Condette tient à souligner comment toutes ces actions ont fait « bouger les lignes ». Il rappelle que le 24 septembre 2008, le Conseil d'Administration de l'hôpital avait acté, à la majorité, la fermeture de la maternité et l'arrêt de la chirurgie d'urgence le 31 décembre 2008. Le chef de service de la chirurgie avait décidé que l'expérience de chirurgie programmée n'ayant pas été concluante, il rouvrirait le service 24 H sur 24 et 7 jours sur 7. La date butoir pour la fermeture de la maternité avait d'abord été repoussée au 1<sup>er</sup> juillet 2009 puis au 1<sup>er</sup> août 2011. Il faut apprécier le résultat des luttes.*  
Rapport adopté à l'unanimité.

### **Cotisations 2010 :**

Proposition du CA: Maintien du montant des cotisations 2009.

Individuels : 10 €

Organisations : 20 €

Adopté à l'unanimité.

### **Renouvellement du tiers sortant :**

Sont renouvelables en 2010 : Jean-Louis SIMON, qui représente le PCF, Jacques AKOPIAN (Attac), Jean-Victor MALATERRE (LDH Die), Émile MALICORNE, Lucile STAHL, qui a remplacé l'année dernière Christine BAIETTO, qui avait souhaité être relevée et devait être renouvelée cette année.

Le CA se compose de 15 membres mais il est toujours possible d'avoir des membres associés comme l'est Camille CAILLE.

Sont élus : Jean-Louis SIMON, Jacques AKOPIAN, Patrice VAN MONCKHOVEN, Émile MALICORNE, Lucile STAHL.

Membres associés : Camille CAILLE, Michel JONATHAN (qui représentera le Collectif dans la commission restreinte du projet territorial de santé de la CCD), Patrick VARIN, Danny LEDROIT.

### **Rapport d'orientation :**

La lutte pour le maintien et l'amélioration de tous les services de notre hôpital doit se poursuivre en 2010. C'est une condition première pour en empêcher la casse et, plus généralement, de tout l'hôpital public.

Voici quelques propositions qui sont à débattre et à enrichir :

1- Poursuivre la signature de la carte-pétition pour réclamer les moyens humains et financiers. Plus de 2 100 cartes ont été recueillies et un certain nombre, selon les informations que nous avons, ont été adressées directement à l'ARH. Il faut redoubler nos efforts pour arriver à 3 000.

2- Ensuite, et sans trop tarder, il faudra prendre rendez-vous avec le sous-préfet pour les lui remettre et lui demander de les transmettre au Préfet et à l'ARH. Bien sûr, cette action devra être appuyée par la population et nous pourrions appeler à un rassemblement ou à une manifestation selon la mobilisation.

3- Au plan national, demander que soit discuté au CA de la Coordination Nationale, la mise en place d'une action nationale qui se déroulerait de façon décentralisée, le même jour, dans toute la France, sous la forme d'une journée d'action du type « Nuit en Blanc », appuyée

préalablement par une campagne de pétitions demandant, d'une part, le retrait de la loi Bachelot et, d'autre part, la non promulgation du décret relatif à la fermeture des blocs opératoires accomplissant moins de 1 500 actes par an.

4- Notre Assemblée Générale est-elle d'accord pour continuer de représenter les usagers au sein de la commission restreinte de la CCD pour un projet de santé de territoire sur la base du scénario adressé le 16 juin 2009 au directeur de l'ARH et de l'amendement que nous avons proposé concernant les « réflexions sur l'avenir ». J'en rappelle les termes :

« Considérant :

- que la démographie médicale peut se résoudre par des coopérations,
- que la géographie du Diois induit isolement et éloignement pour la population par rapport au CH,
- que le volume d'activité est fonction du nombre de praticiens et de spécialités,
- que le bassin de population s'étend sur 1/4 du territoire drômois et triple durant les périodes de vacances,
- que les difficultés de fonctionnement et les aspects financiers sont pleinement du ressort des responsables de la santé publique au regard du droit à la santé pour tous,

Le Centre Hospitalier de Die doit continuer à être renforcé, en coopération avec les autres hôpitaux de la Drôme, en vue d'aboutir à une meilleure efficacité médicale pour toujours mieux répondre à ses missions d'hôpital de proximité avec ses services MCO confortés ».

*Discussion : Bernard Condette et Philippe Leeuwenberg rendent compte du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril. C'était la dernière réunion puisque celui-ci est remplacé par un conseil de surveillance de 9 membres : Le nombre des délégués du personnel y sera très restreint (1 membre désigné par les organisations syndicales compte tenu des résultats obtenus lors des élections au CTE). Dans les divers organismes, les représentants du personnel seront simplement consultés et, en cas de désaccord, c'est le directeur qui décidera (Ex. Art. L.6143 : « (Le directeur), à défaut d'un accord sur l'organisation du travail avec les organisations syndicales représentant le personnel de l'établissement, décide de l'organisation du travail et des temps de repos. »). C'est une concentration des pouvoirs du directeur comme nous l'avions souligné. Les représentants du personnel découvrent avec étonnement le rabougrissement de leurs prérogatives.*

*Bernard et Philippe précisent que, parmi les 9 membres du Conseil de Surveillance, sont mentionnés 3 personnalités qualifiées dont 2 représentants des usagers désignés par le représentant de l'État dans le département.*

*Tous deux ont une fois de plus été la cible des critiques. A travers eux, c'est le Collectif qui est responsable de tout.*

*Dans son intervention, le Sous-préfet a dit qu'il fallait rétablir la confiance et en finir avec les irresponsabilités. Ce à quoi Philippe a répondu qu'en démocratie il fallait accepter de reconnaître les contre-pouvoirs.*

*Un chef de service a indiqué que c'est la maternité qui « plombe » les autres services et que l'EHPAD n'était pas défendu.*

*Compte tenu de ces éléments, une discussion s'engage (ouverte par Xavier Duc) sur les rapports entre le Collectif de Défense et le personnel. La Direction monte savamment celui-ci contre nous et il y a nécessité de trouver les formes pour expliquer qui sont les véritables responsables de l'état de l'hôpital de Die et de l'état de l'hôpital public en général. La loi Bachelot en se concrétisant va révéler la réalité mais encore faut-il l'expliquer.*

*Patrice donne connaissance de la projection du film « Walter, retour en résistance » et du débat qui suivra avec la présence de Walter Bassan, du producteur, Fabrice Ferrari, et d'un historien, Jean-Claude Daumas. Le Collectif et Peuple et Culture sont parties prenantes. Un tract a été préparé par Patrice.*

*Les comités d'Aubenas, Privas et Saint-Agrève organisent des états généraux de la Santé le 24 avril prochain.*

***L'Assemblée Générale adopte les orientations suivantes qui peuvent se modifier en fonction des événements :***

- *Début juin, rassemblement devant la sous-préfecture pour porter les pétitions au sous-préfet et lui faire part de nos exigences. Philippe est chargé des contacts nécessaires. Il faut arriver à 3000 cartes signées. Du travail reste à faire.*
- *Présence sur le marché du samedi matin.*
- *Travailler à nouer des contacts avec le personnel de l'hôpital en précisant que c'est en tout indépendance.*
- *Participation aux états-généraux d'Aubenas. Il faudrait au moins deux voitures du collectif. Le programme sera envoyé dès que possible.*
- *Michel Jonathan représentera le Collectif dans la commission restreinte de la CCD pour l'élaboration du projet territorial de santé sur la base du texte du scénario adopté et présenté le 15 juin 2009 par les professionnels de santé libéraux et médico-socio, le Centre hospitalier, l'Espace Social et Culturel du Diois, le Conseil Local de développement, le Collectif de Défense de l'Hôpital, la Mairie de Die, les Conseillers Généraux et la Communauté de Communes du Diois. Il y est notamment précisé : « Ce scénario repose sur l'idée que le glissement tant des urgences que de la maternité vers l'aval aggraverait la zone blanche sanitaire dans le Haut Diois. »*
- *Une lettre sera adressée par le président du Collectif au préfet de la Drôme pour faire acte de candidature afin d'être retenu dans le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Die.*

Le président :

Jean-Pierre RAMBAUD